Publié le
25/06/98

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 1998

Objet :

Modification
de
Poste

9806/06

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY, MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA, VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD, FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle que par arrêt du 19/12/97, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a enjoint le Syndicat Mixte à replacer M. James DUBREUIL, Directeur Adjoint chargé de l'enseignement, en position d'activité à compter du 01/09/92.

Cela a été fait par arrêté du Président du Syndicat Mixte en date du 19/02/98.

Par ailleurs, la Cour dans son arrêt indiquait que la Délibération du 18/02/93 était entachée de détournement de pouvoir dans sa décision de suppression de l'emploi spécifique de M. DUBREUIL.

Aussi, afin de régulariser complètement ce dossier, il convient aujourd'hui de rapporter la délibération 9302/05 du 18/02/93 concernant la suppression d'un poste spécifique de Directeur Adjoint chargé de l'enseignement.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide de rapporter la Délibération du 18/02/93 en ce qui concerne la suppression d'un poste spécifique de Directeur Adjoint chargé de l'enseignement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ALPES MARITIMES